

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21362 - 79ÈME ANNÉE

## Un Haïtien se dénonce aux policiers : 600 grammes saisis et 3 ans ferme en première instance ; une enseignante française prise en flagrant délit : 1350 grammes saisis et sursis total en première instance

### Trafics de drogue : le plus pauvre cible des réquisitions les plus lourdes en appel

Dans deux affaires d'importation illicite de stupéfiants, un prévenu est bien plus lourdement condamné en première instance qu'un autre, alors qu'il s'est dénoncé et que la quantité de drogue qu'il transportait était moins importante. Celui qui a écopé de la peine la plus lourde était un jeune Haïtien qui faisait la « mule » au péril de sa vie, tandis que le bénéficiaire de la clémence était une enseignante de nationalité française venue à La Réunion pour augmenter son salaire grâce à la surrémunération. Le verdict de l'appel sera rendu le 30 novembre. Le jeune Haïtien est manifestement une personne bien plus vulnérable que l'enseignante française, mais il est la cible des réquisitions les plus lourdes. S'il doit subir une peine plus importante que la fonctionnaire, quelles seront les motivations des juges ?

Zinfos974 rend compte de deux affaires portant sur des faits d'importation de stupéfiants, mais où pour le moment, le prévenu le plus vulnérable et qui voulait importer la quantité la plus faible est la cible des réquisitions les plus dures.

Le 8 août dernier, un ressortissant haïtien se présente spontanément aux douaniers à son arrivée à l'aéroport. Il avait ingéré des balles de drogues. 600 grammes de cocaïne sont découvertes. La « mule » a été condamnée à 3 ans de prison en comparution immédiate en première instance avec une interdiction définitive de séjour à La Réunion pendant 5 ans. La Procureure a fait appel, car l'amende n'avait pas été prononcée du fait de l'absence des Douanes à l'audience.

En appel, la peine de prison assortie d'une interdiction de séjour a été requise, complétée par une amende des Douanes d'un montant de 90.000 euros. Le verdict sera rendu le 30 novembre.

### Plus grande quantité de drogue importée mais clémence en première instance

Une autre affaire de tentative d'importation de drogue illégale concerne une enseignante venue à La Réunion avec comme motivation d'être mieux payée qu'en France, indique Zinfos974. Elle s'est fait prendre en flagrant délit à la réception d'un colis préalablement contrôlé par les Douanes. A l'intérieur se trouvait d'une part 543 grammes de cocaïne, et d'autre part 808 grammes de kétamine.

La quantité importée est donc plus importante que celle trouvée dans le corps du jeune Haïtien, et l'importatrice ne s'est pas présentée spontanément aux policiers pour avouer son méfait.

En première instance, la prévenue a été condamnée à 2 ans de prison avec sursis, avec non inscription de la peine au casier judiciaire, pas d'interdiction de séjour à La Réunion et une amende douanière de 16.000 euros. Ainsi la condamnée peut toujours enseigner et toucher la surrémunération. Grâce à cela, elle a déjà payé l'amende.

Mais le Parquet a fait appel. Le procès en appel vient d'avoir lieu. Ce ne sont pas cinq ans de prison ferme qui ont été requis, mais 3 ans dont la moitié avec sursis et inscription de la condamnation au casier judiciaire, mais toujours pas d'interdiction de séjour à La Réunion. Pour le juge, la quantité saisie laisse entendre l'existence d'un trafic de drogue. Présentes à l'audience, les Douanes ont demandé de réévaluer l'amende à plus de 121.000 euros, car la quantité de produit illicite avait été initialement sous-estimée. L'amende requise pour l'enseignante venue de France est donc plus importante que celle requise à l'encontre du jeune Haïtien, car la quantité saisie

chez la fonctionnaire est plus grande que celle ingérée par la « mule ».  
Tout comme pour l'autre affaire, le verdict sera rendu le 30 novembre.

### Si le jeune Haïtien était surrémunéré, aurait-il été tenté par l'argent facile?

Depuis la colonisation de La Réunion par la Compagnie des Indes, le droit français s'applique dans notre pays. Quand un juge condamne un prévenu, la peine ne dépend pas seulement des faits reprochés, mais aussi de la personnalité de l'accusé. C'est ce que permet le droit français.

En première instance, force est de constater que la personne ayant commis les faits les plus graves avait bénéficié d'une grande clémence : pas de prison ferme ni d'inscription de la condamnation au casier judiciaire et une amende facilement remboursable.

L'autre était emprisonnée au moment de comparaître et a été aussitôt condamnée à 3 ans ferme. Pourtant, le jeune Haïtien est une personne beaucoup plus vulnérable que l'enseignante française. On peut supposer que si ce jeune avait un salaire surrémunéré en Guyane dont il est originaire, il n'aurait pas été tenté de participer à un trafic de drogue. Or, ce fut lui qui fut condamné à de la prison ferme en première instance, alors que la quantité saisie était moins importante.

Les procès en appel ont réduit la différence de traitement. Les deux prévenus risquent la prison ferme. Mais c'est encore la personne la plus vulnérable qui est la cible des réquisitions les plus dures.

Pour les deux affaires, le verdict sera rendu le même jour, le 30 novembre.

Si le jeune Haïtien doit subir une peine plus importante que la fonctionnaire française, quelles seront les motivations des juges ?

**M.M.**

## Le gouvernement dégaîne le 49.3, la Nupes dépose une motion de censure

**Le gouvernement français a eu recours le 27 septembre à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter à l'Assemblée nationale son projet de loi de programmation des finances publiques. En réaction, l'alliance de gauche, la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes) a immédiatement annoncé le dépôt d'une motion de censure, dont le succès reste conditionné à un vote des autres groupes d'opposition.**

"Nous avons besoin de cette loi de programmation de nos finances publiques. Nous ne pouvons pas prendre le moindre risque", a déclaré Elisabeth Borne devant une Assemblée manifestement en ébullition.

Sous les huées de ses opposants, elle a indiqué qu'"aussi sur le fondement de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, j'engage la responsabilité de mon gouvernement sur l'ensemble de projet de loi de pro-

grammation des finances publiques".

Quelques minutes après, la Nupes a réagi annonçant le dépôt d'une motion de censure contre le gouvernement. "C'est la seule manière de se défendre pour l'Assemblée nationale" devant l'utilisation de l'article 49.3, a dénoncé la cheffe de file des députés de La France insoumise (LFI), Mathilde Panot. "On a un gouvernement qui est 49.3 dépendant", a fustigé son homologue socialiste Boris Vallaud.

Depuis 1958, l'article 49.3 a été utilisé à 88 reprises en France. Le dernier recours en date est celui relatif à la controversée réforme des retraites. Cette réforme a été adoptée à l'Assemblée nationale le 20 mars dernier après le rejet de deux motions de censure déposées contre le gouvernement suite au déclenchement du 49.3 par la Première ministre Elisabeth Borne.

### Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## Éducation à l'environnement sur la plage de l'Hermitage

### Le Lycée Louis Payen à Saint Paul participe activement à la SEDD avec une journée d'intégration pour les étudiants de BTS



**Plus de 150 étudiants en BTS étaient réunis ce jeudi 28 septembre sur la plage de l'Hermitage. Au programme : des activités ludiques pour faire connaissance mais aussi un « clean challenge » et une intervention de l'association Project Rescue Océan pour les sensibiliser à la nécessaire protection de notre environnement.**

Dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), le Lycée Louis Payen à Saint-Paul a organisé une journée d'intégration dynamique et engagée pour les étudiants de BTS. Loin des clichés sur les périodes d'intégration de certaines écoles, le Lycée Louis Payen a décidé de poursuivre son engagement et sa sensibilisation autour des questions du développement durable, reflétant ainsi l'engagement du lycée en faveur de l'éducation et de la sensibilisation à la durabilité.

L'événement, qui a eu lieu ce jeudi 28 septembre sur la page de l'Hermitage, a réuni les étudiants de BTS de différentes filières dans un esprit de camaraderie et de responsabilité environnementale. Cette journée spéciale a été conçue pour favoriser l'intégration des nouveaux étudiants tout en les sensibilisant aux enjeux du développement durable.

Au cours de cette journée, les étudiants ont participé à une série d'activités et d'ateliers axés sur le développement durable. Ils ont appris comment réduire leur empreinte carbone, promouvoir la biodiversité, et adopter des pratiques écoresponsables au quotidien. Ces activités pratiques ont permis aux étudiants de comprendre l'importance de la durabilité dans leur vie personnelle et professionnelle. En

groupe, ils ont effectué un ramassage des déchets et ensemble ils ont ramassé près de 50 kg de déchets en une demi-heure. « On a déjà fait des actions de ramassage avec le lycée et ça montre que c'est vraiment utile. Comme ça, on peut en parler aussi avec notre famille le week-end et sensibiliser aussi notre famille », explique Tasmini M'chindra étudiante en comptabilité et éco-déléguée.

Colette Camalon, Professeure Référente à l'Éducation et au Développement Durable, Professeur d'Économie Gestion à la coordination de cette journée, présente cette action qui combine l'intégration des étudiants avec une sensibilisation aux enjeux du développement durable.

« La Semaine Européenne du Développement Durable est une occasion précieuse pour mettre en avant nos valeurs de durabilité et d'engagement communautaire. En intégrant ces principes dès le début de l'année scolaire, nous préparons nos étudiants à devenir des citoyens responsables et conscients de leur impact sur la planète », a déclaré la professeure, soutenue par la direction de l'établissement menée par le Proviseur, Eric Jeantet et son adjointe, Anne Perego.

Le Lycée Louis Payen poursuivra son engagement en faveur du développement durable tout au long de l'année scolaire, en proposant des programmes éducatifs et des activités pratiques visant à sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement et au développement responsable. Ils sont par exemple en ce moment à la recherche de sponsor pour financer des gourdes pour les 700 lycéens et réduire ainsi considérablement les déchets générés quotidiennement par la simple consommation d'eau des jeunes.

# Oté

## Na poin pti pèp, na poin pti lang ! Si nou téi parl ankor in kou la lang

Dopi in bon koupe de tan, dann plizyèr péi, déssèrtin i aksèpt pi tro la diktatir la lang ofisyèl dann lo déba politik.

Na poin lontan l'assanblé La Martinik la désside fé avèk la lang kréol Martinik in dézyèm lang ofisyèl. Bien sir la késtyon lé vérouyé ziska zordi par la konstitission la Républik franssèz é lo Prézidan konsèye réjyonal la Martikik la rokoni li mèm, sé in vote ké zot la fé mé tribinal va kassé an atandan in zour in modifikassion La konstitission

La pa pou domin, lé vré, mé pétète pou apré, akoz pa ?

Laba dann in péi i apèl La Corse, konsèye réjyonal la pran lo déssizyon parèye La Martinik mé gouvèrnman la Franss la pa aksèpe sa, solman mi sorte lir Prézidan La Franss la désside angaj in konvèrssassion dsu lotonomie pou la Corse a kondission èl i rès dann la Républik é la promète ossi diskite lo ka la lang kors...

Dizon la pa arienk dan la Républik franssèz sa i éspass. Mi sorte lir laba dann Lo Roiyome L'Espagne, gouvèrnman la désside dann la shanm dépité — la shanm bass — plizyèr lang nora zot plass : sé lo ka pou lo kastyan — donk l'espagnol ofisyèl — sé lo ka pou la lang bask, pou lo Gallicien épi pou lo katalan. Mé i fo dir azot néna plizyèr lang ankor i trouv pa zot plass dann lo déba politik ofisyèl ; donk éspéron i fé ankor d'ote pti pa.

Pou kossa i fé sa ?

Sirman pars lo bann nassyonalism l'apré révèyé é lo bann pèp — sak i san zot kor — i domann zot droi égzisté. Mé mi panss nou va rovni la dsi pars konm zot i koné sa sé in sobatkoz kapital, pou toute pèp gran konm pti mé konm kamarad Paul téi di : « Pti pèp, na poin sa ! Na poin pti lang non pli ! »

A bon antandèr salu !

*Justin*